Un communiqué de presse du 24 mars 2023.

"Les Chambres d'agriculture sont mobilisées pour les agriculteurs bio. L'Agriculture Biologique est en crise. Pourtant, ce mode de production, également signe officiel de qualité (SIQO) et encadré par une réglementation européenne depuis 1991, répond aux objectifs de respect de l'environnement et de protection du climat, de la biodiversité, de la santé humaine et du bien-être animal.

Depuis 2021, la consommation alimentaire des produits AB régresse, alors que les volumes de production sont supérieurs à la demande (dans la plupart des filières). En effet, les produits AB continuent à arriver sur le marché, suite aux nombreuses conversions récentes à l'agriculture biologique.

Rappelons-le, les agriculteurs qui s'engagent en AB doivent respecter une période de conversion d'une durée de 24 à 36 mois selon leurs productions, avant de vendre leurs produits en bio. Cela implique un délai entre les conversions et l'arrivée des produits bio sur les étals. A noter aussi que les produits AB sont de plus en plus déclassés dans la filière conventionnelle. Ils sont ainsi malheureusement payés au prix du marché conventionnel aux agriculteurs bio, ce qui est loin de couvrir les coûts de production nettement supérieurs en AB.

Les conversions ralentissent depuis 2022 et les prévisions sont faibles pour 2023 et 2024, sans compter le risque accru de déconversions et d'arrêts. Pourtant la demande sociétale de pratiques agricoles vertueuses est forte et l'Agriculture Biologique est en position de leadership pour y répondre.

Face à cette situation de crise, il est primordial et vital, pour l'avenir de l'agriculture biologique de Nouvelle-Aquitaine, d'accompagner les agriculteurs pour assurer la pérennité de leur système et la stabilité des filières. Des solutions d'urgence doivent donc être trouvées. Les Chambres d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine, parfaitement conscientes de la situation, tirent la sonnette d'alarme depuis longtemps.

Les responsables professionnels et les conseillers techniques spécialisés en Agriculture

Biologique œuvrent au quotidien pour accompagner les agriculteurs dans l’amélioration de leur performance, tant technique, qu’environnementale ou économique, et développer une agriculture bio rentable et créatrice d’emplois. Le maillage territorial des Chambres d’agriculture permet de suivre les porteurs de projet et d’apporter des réponses et des repères technico-économiques aux exploitations engagées dans le mode de production bio.

A quelques jours du démarrage de la campagne de télédéclaration PAC, l’une de nos priorités est d’accompagner les agriculteurs bio et d’apporter une aide à l’expertise de chaque exploitation".